



# PROTCOLE SANITAIRE COVID

## CJF BASKET

### *Valable à compter du 11 juillet 2020*

Au regard des dernières directives gouvernementales concernant la reprise du sport amateur et en application du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, consolidé au 5 août 2020 et susceptible d'évolutions, le club du CJF BASKET reprend ses activités à compter du 21 août 2020, selon les modalités définies dans le présent protocole.

Ce protocole s'inscrit dans le cadre du guide des recommandations sanitaires du Ministère des sports, du guide des mesures gouvernementales et fédérales en vigueur, notamment les fiches « recommandations générales » et « Fédération Française de Basket-Ball » et du protocole reprise « sport amateur » et « activités vivre ensemble » de la FFBB pour la période à compter du 11 juillet 2020.

### CIBLE

Les activités sont ouvertes :

- **aux licenciés du CJF BASKET** : joueurs et joueuses des catégories Baby à Seniors et encadrants du club.
- aux pratiquants non licenciés qui souhaitent essayer l'activité en vue de rejoindre le club (dans la limite de 2 séances d'essai maximum).

Elles sont obligatoirement encadrées par l'ensemble des entraîneurs du club.

Le public est autorisé lors des compétitions uniquement, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation habituelles.

La pratique collective du basket-ball (entraînement et compétition) est autorisée, dans le strict respect du présent protocole.

Ces activités sont adaptées dans le format et dans le contenu, pour permettre le respect des recommandations sanitaires et une reprise d'activité physique progressive.

### LIEUX DE PRATIQUE

Les séances se déroulent en intérieur, dans les gymnases municipaux de FLEURY LES AUBRAIS, avec l'autorisation de la commune :

- Gymnase municipal MILLET
- Gymnase municipal LANGLOIS

Lorsque leur nature le permet, certaines activités sont susceptibles de se dérouler à l'extérieur des gymnases ou dans des espaces publics permettant le respect des règles de distanciation.

**Aménagements mis en place :**

- **Accès aux vestiaires interdit jusqu'à nouvel ordre**
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique et essuie-tout à usage unique
- Signalisation des accès et sens de circulation à l'intérieur des gymnases, avec entrée et sortie distinctes pour éviter le croisement des groupes,
- Accès aux toilettes et aux lavabos limités à 1 personne à la fois,
- Matérialisation des espaces individuels de change, espacés de 2m, sur les bancs latéraux de chaque côté de la salle,
- **Ventilation de la salle pendant la durée des séances et entre les séances** (ouverture des portes extérieures)

## CONDITIONS DE PRATIQUE

### Distanciation physique

Les règles de distanciation appropriée entre les pratiquants s'appliquent en dehors de la pratique (notamment avant le démarrage des séances, entre les exercices, pendant les consignes, etc.) et lorsque l'activité le permet (pratique individuelle). A cet effet, les zones permettant le respect des distances sont matérialisées, notamment des zones de change où chaque licencié dépose ses affaires, change de chaussures et s'hydrate en cours de séance.

L'encadrant conserve une distance de 2 m. avec les pratiquants

En revanche, elles peuvent ne pas être appliquées lorsque l'activité, par sa nature, ne le permet pas.

### Règles d'hygiène pour les pratiquants et les encadrants

L'ensemble des règles d'hygiène en vigueur s'appliquent durant les activités :

- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.
- Eviter de se toucher le visage, et plus particulièrement, le nez, les yeux et la bouche.

Règles spécifiques mises en place pour la pratique de basket-ball :

- **Les pratiquants arrivent en tenue, hors chaussures d'intérieur, et munis de leur propre matériel à usage individuel exclusif : ballon, gel hydro alcoolique, bouteille d'eau.**
- **Les pratiquants de plus de 11 ans arrivent et repartent masqués. Le masque est conservé jusqu'au démarrage de la séance et dès sa fin.**
- **Le port du masque est obligatoire pour l'encadrant lorsqu'il ne peut respecter les règles de distanciation avec les pratiquants. Lors des compétitions, le port du masque est obligatoire pour l'encadrant, les OTM et les joueurs présents sur le banc.**
- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans le gymnase durant les séances d'entraînement (si besoin exceptionnel le port du masque est obligatoire).
- Les pratiquants et l'encadrant procèdent à un lavage des mains au début et à la fin de chaque séance, et lors du changement de matériel, avec du savon ou de la solution hydro alcoolique.
- Les gestes protocolaires ou de célébrations non nécessaires dans la cadre de l'activité sont interdits se serrer ou se taper dans la main, remise de trophée, etc...

### Protocole d'hygiène pour le matériel

- Le matériel personnel (ballon) est utilisé en priorité lorsque l'activité le permet, sans partage ni échange avec les autres pratiquants.
- Lorsque l'activité implique le partage de matériel collectif, **notamment ballon, il fait l'objet d'une désinfection à la fin de chaque séance, de même que les bancs, tables et tout autre équipement utilisé.** Pour éviter tout mélange ou oubli, le matériel utilisé en cours de séance est entreposé devant le local de rangement ou dans un «caddie» et n'est rangé dans les placards qu'après désinfection.
- **Les chasubles sont lavées après chaque utilisation.**
- Un tableau de suivi des tâches de désinfection et de nettoyage est rempli par l'encadrant à chaque fois qu'elles sont réalisées. Il mentionne la date, l'heure, le matériel concerné, la nature de la tâche et le nom de la personne qui la réalise.

## **SUIVI DES PRATIQUANTS**

L'accès aux équipements et la participation aux activités seront refusés à toute personne présentant des symptômes associés au COVID-19.

La participation aux activités proposées se fait sur inscription obligatoire. Un listing des participants est ainsi tenu à jour.

Pour participer aux activités, le pratiquant ou son représentant légal s'engage par écrit à prendre connaissance du protocole qui leur est communiqué et à le respecter.

Le pratiquant, ou son représentant légal, s'engage à ne pas se présenter aux entraînements et à ne pas participer aux activités s'il présente un des symptômes habituellement associé au COVID-19. Il s'engage à signaler à l'association toute contamination ou suspicion pour lui permettre de prévenir les autres pratiquants qui auraient pu être exposés.

## **ACCUEIL DU PUBLIC**

Lors des compétitions, le public peut être accueilli dans les conditions suivantes :

- Signalisation des accès et sens de circulation à l'intérieur des gymnases, avec entrée et sortie distinctes pour éviter le croisement des personnes,
- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans,
- Pendant la rencontre, les personnes sont assises dans les tribunes dédiées à cet effet doivent conserver une distance minimale équivalente à 1 siège entre elles, ou entre groupes de moins de 10 personnes venant ensemble.
- Le public n'est pas autorisé à pénétrer sur le terrain lors des temps d'arrêt (temps-morts, mi-temps, etc.) et à la fin de la rencontre.

## **MANAGER ET REFERENTS COVID-19**

Le manager COVID-19 désigné au sein du bureau directeur de l'association est Valérie BOUCHENY.

Il est chargé de :

- L'organisation et la coordination des mesures inscrites au présent protocole,
- La mise à disposition et la communication du protocole aux pratiquants et aux encadrants,
- La tenue des listings de participation aux activités,
- La réponse aux questions des encadrants concernant l'application des mesures du protocole,

Il est assisté de référents COVID-19 (encadrants ou autres membres du bureau) lorsqu'il ne peut être présent sur les temps et lieux d'activités, chargés de veiller au respect du présent protocole ou d'en rappeler les mesures.

Pour le bien de tous et la poursuite de notre activité sportive, merci de respecter et de faire respecter ces nouvelles règles de vivre ensemble.

Fait à Fleury les Aubrais, le 20/08/2020

Le Comité Directeur